

**Décision du 4 septembre 2020 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV2023544S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9 ;

Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Jean-Dominique Fabry, directeur territorial de Nice, et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Dominique Mensah, directrice territoriale adjointe, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui leur sont données et dans la limite de leurs attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

1. Aux missions dévolues à la direction territoriale de Nice, telles que définies par la décision portant organisation générale de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration ;
2. A la gestion de la direction territoriale de Nice notamment :
 - L'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la direction ;
 - Le renouvellement des contrats des agents vacataires (personnels infirmiers et enquêteur logement) ;
 - Les contrats des personnels recrutés pour deux mois maximum dans le cadre des renforts estivaux.

Article 2

La présente décision prend effet le 1^{er} octobre 2020.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Fait le 4 septembre 2020.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,
D. Leschi*

